

## Ressources

### Commissaire aux plaintes et à la qualité des services :

« Si vous n'êtes pas satisfaits des services fournis par le CISSS ou le CIUSSS, vous pouvez vous adresser au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services de cet établissement. Le Commissaire recevra votre plainte et y apportera le traitement approprié. Sachez que celui-ci relève directement du conseil d'administration de l'établissement et que, de ce fait, il jouit d'une totale indépendance dans le traitement de ces dossiers. »

### Protecteur du citoyen :

Tél. : 418 643-2688

Sans frais : 1 800 463-5070

Site Internet : <https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/nous-joindre>

« Dans l'éventualité où la réponse du Commissaire ne serait pas satisfaisante, il vous est également possible de vous adresser au Protecteur du citoyen. »

### Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) :

Tél. : 514 873-5146

Sans frais : 1 800 361-6477

Courriel : [information@cdpdj.qc.ca](mailto:information@cdpdj.qc.ca)

« Si vous estimez que vos droits, ou ceux de votre enfant, ont été lésés, vous pouvez vous adresser à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Celle-ci analysera la demande et y donnera les suites qu'elle juge appropriées. Les coordonnées de la CDPDJ sont les suivantes.»

### Lignes d'urgence

- Info-Social : 811
- Prévention du suicide : 1-866-APPELLE (277-3553)
- Jeunesse, j'écoute : 1-800-668-6868
- Tel-Jeunes : 1-800-263-2266
- Agressions sexuelles : 1-888-933-9007
- SOS Violence conjugale : 1-800-363-9010

